



COPIE

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23141634***

le,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Divis on Charleroi

26 OCT. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : 0700 773 233

Nom

(en entier) : **MG INDUSTRY**(en abrégé) : **MGI**Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue de Liberchies 104, 6280 Pont-à-Celles****Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

PV du Conseil d'Administration de la SRL MG INDUSTRY.

L'an 2023, du dix-huitième jour du mois d'octobre, à 11 heures, se sont réunis les membres du conseil d'administration de la SRL MG INDUSTRY.

Ce 18 octobre 2023, étaient présents :

1. Grégory CALBERT, gérant et administrateur.

2. Michel CALBERT, gérant et administrateur

Lesquels se sont réunis pour délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour après lesquels ils expriment leurs votes et décisions :

1. Transfert de siège social

Il est décidé à l'unanimité de transférer le siège social actuellement établie sis à Rue de Liberchies 104 à B-6280 Pont-à-Celles, vers le numéro 10 de l'Avenue du Marquis à B-6220 Fleurus, et ce à dater du 1er novembre 2023.

2. Procuration

Le conseil mandate Pierre AQUILA, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

N'ayant plus rien à acter le conseil clôture ses travaux à 12h00.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).